SISTERON-JOURNAL

POLITIQUE — COMMERCIAL — LITTÉRAIRE-SPORTIF — ET D'ANNONCES JUDICIAIRES

Administration - Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur : Marcel LIEUTIER

Abonnement : 1 an : 450 francs
C. C. P. PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Paraît le Samedi — Le Numéro : 10 francs

64me Année — N° 685

SAMEDI 28 FEVRIER 1959

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 77 francs la ligne
Autres annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

ELECTIONS MUNICIPALES

des 8 et 15 Mars 1959

La Préfecture des Basses-Alpes communique :

I. — MODE DE SCRUTIN

Aux termes de l'article 1er de l'ordonnance n° 59.230 du 4 Février 1959, relatives à l'élection des Conseils Municipaux des communes de moins de 120.000 habitants sont élus au scrutin majoritaire.

En conséquence, c'est au scrutin majoritaire à 2 tours que seront élus les Conseils Municipaux dans toutes les communes du département.

En outre, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 59-242 du 4 Février 1959, un arrêté préfectoral numéro 59-172 du 19 Février 1959 a convoqué les électeurs le 8 Mars 1959 et, en cas de ballottage, le 15 Mars 1959 pour précéder à l'élection des Conseils Municipaux.

II. — DECLARATION DE CANDIDATURES

a) Dans les communes de 2.500 à 9.000 habitants (Manosque, Sisteron, Château-Arnoux, Forcalquier).

Dans ces communes, la déclaration de candidature est facultative et seules les listes de candidats qui désirent bénéficier de la gratuité de l'expédition des documents électoraux sont tenues de déposer une déclaration de candidature à la Mairie.

Cette déclaration, à établir sur papier libre en double exemplaire, doit être collective, c'est-à-dire faite par une liste, les candidatures isolées ne pouvant être reçues.

Elle doit comporter le titre donné à la liste, les noms, prénoms, date et lieu de naissance de chacun des candidats, et un nombre de noms égal au nombre de conseillers municipaux à élire dans la commune considérée. Enfin, elle doit comporter la signature dûment légalisée de tous les candidats.

Cette déclaration doit être déposée à la mairie avant le Lundi 2 Mars 1959, à 24 heures, pour le premier tour de scrutin, et éventuellement, avant le Lundi 9 Mars 1959, à 24 heures, pour le second tour.

Le dépôt de la déclaration est constaté par un récépissé délivré par le Maire aux mandataires de chaque liste.

Dans le même délai, les mandataires des listes doivent verser, à la Trésorerie Générale ou à la Perception, un cautionnement de 500 francs par candidat.

Dans l'hypothèse d'un second tour, il ne sera pas exigé de nouveau versement des listes présentées au premier tour, même si la composition était modifiée.

Les listes constituées uniquement pour le deuxième tour sont tenues d'accomplir les formalités ci-dessus énumérées.

b) Dans les communes de plus de 9.000 habitants (Digne).

Les mêmes formalités sont à accomplir pour la déclaration de candidatures. Toutefois, dans cette commune, les déclarations doivent comporter des listes complètes. Les listes incomplètes, c'est-à-dire comportant un nombre de candidats inférieur au nombre de conseillers municipaux à élire, ne peuvent être enregistrées. Les candidatures isolées sont donc irrecevables.

Il convient cependant de noter que ces liistes ne sont pas « bloquées », les électeurs conservant le droit de rayer des noms en les remplaçant ou en ne les remplaçant pas par d'autres.

c) Dans toutes les autres communes du département.

La déclaration de candidature et le versement du cautionnement ne sont pas nécessaires et les candidatures isolées peuvent se manifester.

III. — PROPAGANDE ELECTORALE

En vue de réaliser l'égalité des moyens d'expression entre les candidats, l'article 263 du Code Electoral a fixé les moyens de propagande seuls autorisés. Aux termes de cet article, les listes de candidat dans les communes de Digne, Manosque, Sisteron, Château-Arnoux et Forcalquier, ainsi que les listes, ou les candidats isolés, dans les autres communes, peuvent :

a) Affiches : faire apposer pendant la période électorale et avant chaque tour de scrutin sur les emplacements fixés par la loi du 20 Mars 1914 :

— deux affiches format 63 x 90 cm, pour exposer leur programme.

— deux affiches format 21 x 45 cm, pour annoncer la tenue des réunions électorales. Ces affiches ne devront contenir que la date et le lieu de la réunion, le nom du ou des orateurs devant y prendre la parole et le nom du ou des candidats.

b) Circulaires : faire imprimer avant chaque tour de scrutin un nombre de bulletins de vote égal à trois fois le nombre d'électeurs inscrits dans la commune considérée.

Le format de ces bulletins ne peut dépasser 13,5 x 21 cm pour les listes de candidats et 8,5 x 6,3 cm pour les candidats se présentant isolément.

Pour toutes les communes, un nombre de bulletins au moins égal au nombre d'électeurs inscrits devra être remis au Maire avant le Samedi 7 Mars 1959 à midi pour le premier tour et avant le Samedi 14 Mars 1959 à midi en cas de ballottage, pour être mis à la disposition des électeurs le jour du scrutin. Toutefois, dans les communes de Digne, Manosque, Sisteron, Château-Arnoux et Forcalquier, cette tâche sera effectuée par les commissions de propagande pour les listes ayant effectué une déclaration de candidature.

Tous les autres moyens de propagande imprimés sont interdits sous peine d'amende de 24.000 à 400.000 francs et d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois de prison ou de l'une des deux peines seulement.

IV. — EXPEDITION DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

a) Communes de Manosque, Sisteron, Château-Arnoux et Forcalquier.

Dans ces communes, les listes ayant effectué une déclaration de candidature, devront remettre à la commission de propagande, le Mercredi 4 Mars 1959 au plus tard pour le premier tour, et le Mercredi 11 Mars 1959 au plus tard en cas de ballottage, les imprimés ci-après pour expédition aux électeurs :

— une circulaire par électeur.

— un nombre de bulletins de vote au moins égal à deux fois le nombre d'électeurs inscrits (un destiné aux électeurs et l'autre destiné à la Mairie pour être utilisé le jour du scrutin).

L'envoi des documents remis aux commissions après ces délais ne pourra pas être effectué.

A noter que pour ces communes, les frais de fournitures des enveloppes nécessaires à l'expédition des circulaires et des bulletins de vote aux électeurs sont pris en charge par l'Etat.

Par contre, les frais d'impression, de papier et d'affichage restent à la charge des candidats.

b) Commune de Digne (plus de 9.000 habitants).

Les dispositions ci-dessus sont également applicables à la commune de Digne. Toutefois, pour cette commune, les frais d'impression, de papier et d'affichage sont, en plus, pris en charge par l'Etat pour toutes les listes ayant obtenu au moins 5 pour 100 des suffrages exprimés.

c) Autres communes.

Dans toutes les autres communes, l'envoi de ces documents sera effectué aux électeurs par les listes ou les candidats et à leurs frais.

V. — REMBOURSEMENT DU CAUTIONNEMENT

Pour les communes de Digne, Manosque, Sisteron, Forcalquier et Château-Arnoux, le montant du cautionnement versé par les listes leur sera remboursé si elles ont obtenu au moins 5 pour 100 des suffrages exprimés.

Chronique Electorale

LISTE REPUBLICAINE
D'ACTION SOCIALE
ET DE DEFENSE
DES INTERETS COMMUNAUX

Mes Chers Concitoyens,

Avant la consultation électorale du 8 Mars prochain, je crois de mon devoir de venir devant vous, seuls juges, présenter la liste que j'ai l'honneur de présider. Elle se compose de la majorité des Conseillers sortants, et est complétée par des hommes dévoués, honnêtes, animés comme nous tous du désir de servir.

C'est donc en toute sérénité que je la soumets à vos suffrages. Vous voterez en masse pour cette liste et ensemble au coude à coude, nous continuerons à œuvrer pour le plus grand bien de notre chère Cité.

Elie FAUQUE
Maire sortant
Conseiller Général.

• • • •

FAUQUE Elie, Maire sortant
ARNAUD Avit, Droguiste
BREMOND Fernand, Conseiller sortant
CHAIX Edouard, 1er Adjoint sortant
CHAUTARD Armand, Conseiller sortant
DAVIN Paul, Tâpissier
DERBEZ Yves, Professeur
DONNEAUD Jean, Hôtelier
EULOGE Jean-Louis, Cafetier
JAME Jean, Inspecteur des Domaines
JOUVE Emile, Conseiller sortant
JULIEN Fernand, Conseiller sortant
LAGARDE Albert, Négociant
LAUGIER Bienaimé, Négociant
LATIL Gaston, Artisan Peintre
LIEUTIER Marcel, Conseiller sortant
MAFFREN Daniel, Conseiller sortant
Docteur NIEL Jean-Charles, Cons. sort.
PERRIN Jacques, Conseiller sortant
REYNAUD Arthur, Conseiller sortant
ROLLAND Félix, Conseiller sortant
ROLLAND Henri, Electricien
THELENE André, Conseiller sortant

Au Collège Paul Arène

Lundi de cette semaine, dans l'après-midi, a eu lieu une modeste manifestation, mais combien sympathique, envers Madame Fauque, professeur, admise a faire valoir ses droits à la retraite.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de tous les membres du corps enseignant et de quelques personnalités de la ville.

Une belle gerbe de fleurs, ainsi qu'une très jolie coupe argentée, ont été offertes à Madame Fauque, et Madame Saury, directrice du Collège Paul Arène, au nom de ses collègues, s'est exprimée en ces termes :

Chère Madame Fauque,

« Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation et sommes heureux de pouvoir regrouper autour de vous, ce soir, quelques-uns de vos nombreux amis.

« Votre belle carrière de plus de 30 ans dans cette maison a suscité tant de sympathies que je dois me faire le porte-paroles d'une foule de personnes pour vous exprimer, à l'heure de votre retraite une immense gratitude.

« Tous vos collègues, ceux qui sont là, comme ceux qui sont actuellement éloignés du Collège ou de Sisteron — et dont j'ai les excuses à vous présenter — ont apprécié votre grande affabilité, votre droiture, votre extrême discrétion et l'esprit de conciliation que vous manifestiez toujours et en toutes circonstances.

« Unanimement, nous vous disons merci pour le plaisir et le réconfort que votre aimable présence a procuré à chacun de nous.

« Nous vous disons merci aussi pour l'enseignement maternel et efficace que vous avez su dispenser à nos enfants. Croyez bien que tous vos élèves, ainsi que leurs familles, vous gardent un souvenir fidèle et affectueux, parce que vous saviez établir un trait d'union sans embûches entre les classes primaires et notre enseignement secondaire, vous saviez donner confiance à nos jeunes « nouveaux » que vous combliez de sollicitude.

« Permettez, chère Madame Fauque, que les regrets que nous cause votre départ du Collège, soient atténués par votre promesse de revenir vers nous de temps en temps. Sachez bien que cette maison reste la vôtre, que nous vous y retrouverons toujours avec plaisir, et jouissez longtemps d'une paisible retraite.

« Nous formons des vœux pour que votre santé s'améliore et nous espérons que votre joli site des Plantiers ne vous fera pas oublier tout à fait le chemin du Collège.

« C'est en souvenir de nous tous que nous vous prions d'accepter cette coupe qui vous rappellera la fidélité de notre amitié ».

• • • •

Nous ne pouvons que nous associer aux paroles prononcées par Mme Saury, et adresser à Mme Elie Fauque, nos bons vœux pour une longue retraite.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée

Curd Jurgens, Dorothy Dandridge, Jean Servais, dans un film en cinémascope en Technicolor

TAMANGO

La semaine prochaine
Fernandel dans
LA LOI C'EST LA LOI

© VILLE DE SISTERON

DU HAUT DE LA CITADELLE

RECONSTRUCTION DE LA COSTE

A la suite des nombreuses et pressantes démarches faites par M. Elie Fauque, maire et conseiller général, auprès de la Direction Départementale de la Reconstruction au sujet du plan d'aménagement du quartier de la Coste, nous publions ci-dessous la lettre suivante :

Le Directeur Départemental
à
Monsieur le Maire de Sisteron

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me demander de fixer le plan d'aménagement du quartier de la Coste à Sisteron.

Bien que les crédits soient très limités, étant donnée l'urgence que vous invoquez, j'adresse par même courrier à la Direction de l'Aménagement du Territoire, copie de votre lettre en demandant qu'un Urbaniste soit désigné au plus tôt pour entreprendre cette opération.

Je vous tiendrai au courant de la suite donnée à mon intervention.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

F. CLERISSI.

LA MUSIQUE NATIONALE DES DOUANES A SISTERON

Lundi, dans l'après-midi, les Sisteronnais ont eu l'agréable surprise d'entendre l'excellente Musique Nationale des Douanes que dirige avec compétence et dévouement notre sympathique compatriote et ami le Capitaine Fernand Martin.

Fernand Martin est un jeune de chez nous qui aime son pays et sait le faire aimer. Il est l'organisateur des Concerts Spirituels qui se donnent toutes les années en la Cathédrale de Sisteron en compagnie d'autres Sisteronnais musiciens de talent Mme H. Bontoux-Queyrel, Mme Achille Civatte et ses fils Louis et Jean.

Fernand Martin, lorsque ses occupations le permettent, vient à Sisteron, souvent il prend rang dans la musique des « Touristes des Alpes » à côté de son père Jean Martin, retraité, musicien également.

M. Fauque, le distingué maire et conseiller général, que rien ne laisse indifférent lorsqu'il s'agit de Sisteron, est intervenu afin que la Musique Nationale des Douanes, de retour de sa participation au Congrès International d'Aix-les-Bains, où elle a obtenu de brillants succès, fasse arrêt dans notre ville ; après s'être restaurée et reposée, donne sur la place du Docteur Robert, un Concert de Musique Militaire avec clique et harmonie, qui a obtenu un légitime succès et d'unanimes et longs applaudissements.

Après le Concert, le Capitaine Fernand Martin a présenté les musiciens à M. Elie Fauque qui, au nom de la population et en termes choisis, a félicité et remercié la Musique Nationale des Douanes.

Un apéritif offert par le Comité des Fêtes a contribué également à la réception de cette phalange.

Que le Capitaine Chef de Musique Fernand Martin et ses musiciens soient remerciés.

M. L.

AU ROYAUME DES BETES SAUVAGES ET DES GRANDS FAUVES

Nous apprenons la présentation prochaine en notre ville du nouveau programme d'exploration « Au royaume des bêtes sauvages et des grands fauves », extraordinaire film en couleurs tourné aux quatre coins du globe, à la rencontre des animaux les plus variés, un reportage sensationnel qui vous dévoilera la vie surprenante des bêtes sauvages filmées dans leur domaine naturel.

Après avoir étudié leur comportement respectif dans les principaux zoos d'Europe, l'auteur, à la fois cinéaste et explorateur, nous les montre ensuite de la façon la plus inattendue : les uns dans la jungle épaisse ou en pleine brousse, les autres parmi les marécages ou parfois même en haute montagne.

Un long séjour en Afrique centrale lui a notamment permis de réaliser le film en couleurs bien connu « Une caméra en Afrique », qui illustre magistralement une dure aventure dans la jungle sur la piste des fauves.

Aussi vous ne manquerez pas de venir assister à cette soirée de gala unique qui aura lieu le Mardi 3 Mars, aux Variétés (matinée scolaire à 17 heures et soirée à 21 heures).

OBSEQUES

Cette semaine notre ville a été touchée par trois décès de personnes sympathiquement connues et estimées.

Lundi matin ont eut lieu les obsèques avec le concours d'une nombreuse affluence de personnes venues de la vallée du Jabron pour accompagner à sa dernière demeure Madame Jeanne Brémond, née Givaudan, épouse de M. Brémond, maire de Bevons, et tante de M. Plauche, conducteur de travaux des Ponts-et-Chaussées à Sisteron.

A M. Brémond, à son fils, et à toutes les familles, nos sincères condoléances.

* * * *

Jeudi, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques de Madame Virginie Estubier, épouse de M. Léopold Estubier, agriculteur au Pian Massot.

A M. Estubier, à tous ses enfants et à la famille, nos sincères condoléances.

* * * *

A 10 heures 30, également Jeudi, ont eu lieu les obsèques de M. Duval Borel, exploitant forestier, ancien propriétaire de l'Hôtel de la Poste.

M. Borel était à Sisteron depuis de très nombreuses années où il était très connu.

A son épouse, à ses filles et fils, et à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

COMITE DES FETES

C'est le Dimanche 8 Mars, que Mi-Carême sera fêtée dans notre ville.

Tout d'abord, à 15 heures, sur la place de la Mairie, grand rassemblement de tous les enfants costumés. Défilé en ville puis grande matinée enfantine avec goûter, chants et danses, à l'Alcazar.

Vers 18 heures, dans les principales rues de la ville, inauguration avec grande parade militaire, musique, etc... etc...

A 21 heures 30, également à l'Alcazar, grand bal paré, masqué et travesti, doté de 50.000 francs de prix. L'Ensemble Jacques Falbert animera cette soirée.

Dimanche 8 Mars, c'est une date à retenir.

ALCAZAR - DANCING

Nous rappelons que c'est demain Dimanche 1er Mars, à 21 heures 30, que Jean Rouvier et sa nouvelle formation, orchestre de la Radio-Télévision Française, animera le bal qui sera donné dans la salle de l'Alcazar.

Donc, demain Dimanche, tous à l'Alcazar.

LA SUPPRESSION DE LA RETRAITE DU COMBATTANT

La suppression de la Retraite du Combattant a suscité dans toute la France de nombreuses manifestations de mécontentement.

A Sisteron, une manifestation a eu lieu Samedi dernier, à 15 heures, devant le Monument aux Morts des deux guerres. Cette manifestation a rassemblé toutes les organisations d'Anciens Combattants.

M. Jean Jourdan, représentant M Genre, président de l'Amicale des Mutilés et Anciens Combattants, empêché, a donné lecture de la motion.

Dans le calme, un cortège s'est formé et s'est rendu à la Mairie où une délégation comprenant M. Jean Jourdan pour l'U.F.A.C, M. Javel pour l'A.R.A.C., M. Marcel Lieutier pour les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, et M. Raoul Bouchet pour les Maquisards, a remis à M. le Maire les motions demandant le rétablissement de cette maigre retraite Ces motions seront transmises par la voie administrative aux divers ministres intéressés.

CROIX-ROUGE DE SISTERON

Le Comité de la Croix-Rouge de Sisteron fait connaître que la première séance de Secourisme aura lieu le Lundi 2 Mars dans une salle de la Mairie, à 20 heures 30 très précises.

Les anciens secouristes sont cordialement invités à suivre ces cours afin de parfaire leurs connaissances.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

La société a recueilli un chien loup allemand. Le propriétaire peut le réclamer chez Mme Rey, les Plantiers.

Votre Tailleur...
Pierre Méuardo
54, Rue Droite, SISTERON

chez lequel vous trouverez toujours les meilleures marques de draperies et une coupe conçue à l'unité qui respecte votre personnalité.

Conord l'a étudié pour vous
Seul ce nouveau réfrigérateur renferme TOUS les perfectionnements que vous attendiez
GAMME CONORD 58 : 120, 148 ET 200 LITRES
Ets Francis JOURDAN
Avenue des Arcades
SISTERON
CONORD vous offre
tout l'équipement de base d'un foyer moderne

AVANT TOUT ACHAT RENSEIGNEZ-VOUS
Aux Meubles Sisteronnais
(Ancienne Maison BOURGEON)
La Maison la mieux placée de la région
Moins de Publicité... mais des PRIX et de la QUALITE
Voyez notre Chambre Réclame en Pitchpin verni clair ou Noyer
Les 4 pièces 59.000 francs
Tout pour l'Ameublement — Grand choix de Literie, Cosys, etc.
Travail à façon
Ne pas confondre... la bonne adresse
57, RUE DROITE, 57
Pendant Décembre et Janvier Cadeau à tout acheteur.

MODERNE STATION-SERVICE MOBIL
DE SAINTE-URSULE
A. RANQUE — SISTERON
ESSENCE HUILE
LAVAGE GRAISSAGE VIDANGE
Toutes Marques

LE FROID LE MOINS CHER
IMBATTABLE
BREVET SUISSE
SIBIR
GARANTIE 5 ANS
RICHAUD Georges
Radio Diplômé — Nouvelle Avenue — SISTERON
Grand choix Appareils T.S.F. et Téléviseurs - Laboratoire de dépannage agréé
Agent RADIOLA — SCHNEIDER — GRAMMONT
Poste Piles - Secteurs TRANSISTORS, PIZON-BROS et MINICAPTE
Auto - Radio RADIOMATIC
Appareillage Electro - Ménager THERMOR
Machines à laver LINGEX-BONNET et LINCOLN
Réfrigérateurs SIBIR et BONNET
Vente de Disques, Tourne disques, Electrophones — Location Pik-Up
FACILITES DE PAIEMENT
Avant tout achat d'un Téléviseur comparez l'image SCHNEIDER

© VILLE DE SISTERON

NECROLOGIE

Un faire-part nous apprend le décès à Granges-les-Valence (Drôme) de Madame Firmin Delière, à l'âge de 69 ans.

Mme Delière était une pure Sisteronnaise descendant de la grande famille des Gunz, de Jabron, dont le père était M. Hippolyte Gunz, directeur de la papeterie du Jabron, et allié à la famille Henri Sarlin. M. Delière, lors de son séjour à Sisteron, fut conseiller municipal sous la municipalité Gasquet.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles Delière et Sarlin de Sisteron.

Jean PASCAL
Tailleur
Hommes Dames
met à votre disposition sa belle collection de tissus classiques, sport et originaux, qui vous donnera la possibilité de satisfaire votre goût et marquer votre personnalité.

UNE REMORQUE DERACINE UN PLATANE

Un important accident de la route s'est produit Jeudi dans la nuit, vers 2 heures, sur l'Avenue de la Libération.

Un camion de messageries avec sa remorque, de l'entreprise Devoluy, se dirigeait sur Marseille lorsque, vers le bas de l'Hôpital, la remorque s'est détachée et est allé buter contre un platane qui borde la route.

L'arbre a été déraciné et la remorque s'est renversée avec tout le chargement composé de 350 caisses de lait Nestlé.

Aucun accident de personnes n'est à déplorer.

DEPOT
TEINTURERIE — DEGRAISSAGE
Mme MARGAILLAN
12, Rue de Provence — SISTERON
1er étage — Téléphone 194

GARAGE DE GARDE

Dimanche 1er Mars, Garage Decaroli, avenue de la Libération.

LA JUSTICE DE PAIX

A la suite des nouvelles ordonnances, la Justice de Paix de Sisteron, à partir d'aujourd'hui 28 Février, cesse de fonctionner, malgré les interventions pour son maintien. Dura lex sed lex.

Dans une très modeste cérémonie qui a eu lieu Mercredi soir après la dernière audience, M. Viossat, Juge de Paix, a fait ses adieux officiels en présence de M. Elie Fauque, maire et conseiller général des Basses-Alpes, de Me Bertrand, huissier-greffier de la Justice de Paix de Sisteron, de Me René Masse, huissier-greffier à La Motte-du-Caire, de Me Perrin, notaire et président de la Chambre des Notaire des Basses-Alpes, de Me Béronie, notaire, de M. Sauvaire-Jourdan Juge de Paix suppléant.

M. le Maire et M. Sauvaire-Jourdan, en termes agréables, adressent à M. le Juge Viossat, les regrets de le voir partir, et lui souhaitent une brillante carrière dans la magistrature.

Malgré ses très délicates fonctions, M. le Juge Viossat a su s'attirer de nombreuses sympathies. Il est à noter que durant de très nombreuses années, dans les 5 cantons où il rendait la justice, il a toujours fait preuve d'une très grande impartialité doublée d'une très grande conscience professionnelle.

Il faut ajouter à cela que malgré son travail, M. Viossat a su se rendre utile en devenant président de l'Association de la Famille Sisteronnaise, et de par sa compétence en créant l'Aide à la famille.

Nous adressons à M. Viossat, à sa charmante compagne, et à ses enfants, tous nos regrets que nous cause son départ, en lui souhaitant une brillante carrière dans la magistrature.

Payez un juste prix
Du travail bien fait
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
chez
P. ARNOUX
52, Rue Droite
Le Spécialiste du Vêtement de Travail et du Linge de Maison.

Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Directeur-Gérant : Marcel LIEUTIER

OFFRE D'EMPLOIS

Un concours pour le recrutement de Sténo-dactylographes des P.T.T. sera ouvert le 30 Avril 1959.

Aucun poste n'est vacant dans le département des Basses-Alpes. Les candidats de ce département pourront néanmoins demander à prendre part au concours à la condition de s'engager par écrit à accepter, en cas de succès, leur nomination à Paris et éventuellement dans les départements où le recrutement est déficitaire (en général les régions du Nord, de l'Est, et la région normande).

Ce concours aura lieu à Digne si le nombre des candidatures est suffisant, ou, dans le cas contraire, au chef-lieu d'un département voisin.

Epreuves. — Dictée, dictée sténographique et transcription à la main, en langage ordinaire (vitesse de la lecture : 100 mots à la minute pendant 3 minutes) prise de deux lettres administratives en sténographie et présentation dactylographique ; dactylographie (les candidats et candidates devront apporter une machine à écrire).

Date limite d'inscription 25 Mars 1959.

Conditions de candidature. — Aucun diplôme n'est exigé. Etre né entre le 1er Janvier 1929 et le 1er Janvier 1942 (ces deux dates comprises) la limite d'âge supérieure de 30 ans peut être reculée pour services militaires, services civils valables ou validables pour la retraite et enfants à charge, mais sans pouvoir jamais dépasser l'âge minimum de 40 ans au 1er Janvier 1959.

Avantages. — Situation stable (garantie par le statut général des fonctionnaires).

Traitement mensuel de début à Paris : 39.400 francs (prime annuelle de 20.000 en plus).

Ecrivez ou présentez-vous tout de suite et au plus tard le 25 Mars 1959, au Directeur des P.T.T. du département qui fournira tous renseignements complémentaires.

Samedi 14 Mars
GRANDE FOIRE
A SISTERON

CONCOURS

Le concours d'entrée aux écoles de Sages-Femmes aura lieu les 3 et 4 Juin 1959.

Les candidats devront déposer un dossier à la Préfecture (Direction départementale de la Santé) du lieu de leur résidence, pour le 1er Avril 1959 inclus au plus tard.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction départementale de la Santé des Basses-Alpes, avenue des Charrois, à Digne.

FUNERAIRE — BATIMENT
MARBRERIE GENERALE
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON

MISE AU POINT

On nous communique :

Contrairement aux bruits qui circulent la convention signée avec les docteurs et la Caisse de Sécurité Sociale des Basses-Alpes n'étant pas encore homologuée par le ministre, le tarif des remboursements pratiqué par cette caisse reste toujours les tarifs d'autorité, soit :

— 80 pour cent de 300 francs : 240 francs pour la consultation ;

— 80 pour cent de 350 francs : 280 francs pour la visite.

Si le ministre accepte l'accord, le gouvernement ayant fixé un tarif plafond de 600 et 700 francs, le remboursement ne pouvant être inférieur à 80 pour cent de ces chiffres, les prix de la convention avec les docteurs des Basses-Alpes étant fixés à 700 francs et 900 francs, il sera remboursé pour la consultation 480 frs soit 68,6 pour cent et pour la visite 560 frs, soit 62 pour cent, et non 80 pour cent comme prévu.

Cet accord était un progrès sur ce qui existe, mais les ordonnances du renouveau sont passées par là et une fois encore ce sont les seuls assurés sociaux qui y perdront ; beaucoup dans l'immédiat, si le corps médical applique ces tarifs par anticipation à la décision ministérielle.

Finis les jours où l'on étouffe...
Finis les jours où l'on gèle...
VIVE LE PRATIQUE !...
En utilisant le chauffage Butaradiant
« ANTARGAZ »
Renseignez-vous auprès des
Etablissements BARET
AUTO-DURANCE - STATION MOBILOIL
AVENUE de la LIBERATION — Tél. 44

Henri ROLLAND 19, Rue de la Mission SISTERON
Concessionnaire de
Eclairage Moderne de MAGASINS et VITRINES
PUBLICITE

ECLAIRAGE
INCANDESCENT
FLUORESCENT
NEON
Toutes teintes
Tous dessins
Toutes Installations Electriques et Réparations
FORCE et LUMIERE
Références sur la place : Bar DOMINO, Café LE GLACIER, Bar L'ETOILE, HOTEL DU COURS, SELECT HOTEL, HOTEL DES ROUTIERS, etc.

ELECTRICITE GENERALE
A. LATIL
27, rue Droite — SISTERON
Magasin de Vente et d'Exposition
Grand Choix de LUSTRERIE
T. S. E.
Agent ELECTROLUX
Appareils Frigorifiques
Aspirateurs Cireuses
Facilités de Paiement
DEPANNAGE
de tous Appareils Ménagers et Radio toutes marques
Installation Force et Lumière
Moteurs et Pompes Electriques
Electro-Clôtures
Devis gratuit — Nous consulter

TAXI MOURIÈS
AMBULANCE CHAUFFEE
VOYAGES TOUTES DISTANCES de jour et de nuit
Tél. : jour 37 et 150 — Nuit 37

POISSONNERIE DES ARCADES
Télé 273
SISTERON
Truites vivantes
Ecrevisses Langoustes
Coquillages Poisson congelé
LA FRAICHEUR DE LA MER AU PIED DE LA CITADELLE

Renseignez-vous avant de choisir
Achetez les plus beaux meubles
aux meilleurs prix
à la FABRIQUE BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON
Ameublement général - Choix incomparable
Une seule visite vous convaincra
Ne pas confondre ; bien s'adresser
MEUBLES BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON

Votre **Vestalux**
lave comme vous
elle **ménage** votre linge

Ets Francis JOURDAN
Avenue des Arcades
SISTERON
CONORD VOUS OFFRE TOUT L'ÉQUIPEMENT DE BASE D'UN FOYER MODERNE

© VILLE DE SISTERON

SPORTS

En Coupe Robert Gage
Sisteron-Vélo est éliminé 3 buts à 0
par l'A. S. Pertuis

L'équipe Sisteronnaise n'est pas allée bien loin dans la Coupe Robert Gage. En effet, Dimanche dernier, au Stade de Beaulieu, devant une nombreuse affluence de supporters et amis, Sisteron a été éliminé par Pertuis par 3 buts à 0.

Un très joli match a été joué. Sisteron malgré la formation de Pertuis qui joue en Promotion d'Honneur, n'a pas démérité, et bien au contraire, durant la première mi-temps, a fait maintes fois figure de vainqueur. Le repos arrive sur un score nul.

La deuxième mi-temps se joue beaucoup moins vite. Sisteron accuse la fatigue alors que les visiteurs, beaucoup plus à l'aise, donnent de jolies combinaisons et parviennent par 3 fois à battre le goal local.

Dans l'ensemble Sisteron-Vélo a fait un beau match, mais le plus fort a gagné.

• • • •

Demain Dimanche, sur le Stade Municipal, se jouera un match de championnat 1re Division entre Sisteron et l'U. S. Gréasque. Si l'équipe locale se présente dans la même condition physique que ces derniers dimanches, une victoire Sisteronnaise est très possible.

A 13 heures 15, un match de chamnat U.F.O.L.E.P. se jouera entre les réserves du C. A. Dignois et Sisteron-Vélo.

• • • •

BASKET-BALL

En championnat bas-ket-ball féminin des Hautes et Basses-Alpes, l'équipe Sisteronnaise est allée Dimanche dernier jouer un match contre l'équipe correspondante à Forcalquier.

Ce match a été joué correctement et à jeu égal. C'est seulement la chance qui donne la victoire à l'équipe de Forcalquier par 29 à 23.

• • • •

BOULES

Le Congrès Départemental de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal aura lieu demain Dimanche 1er Mars, à 9 h. 30, dans la salle du Cinéma Variétés.

Indépendamment des membres du bureau directeur de Digne, y assisteront des délégations des différentes sociétés boulistes du département.

Le président de la Fédération Départementale M. Ribot les tiendra au courant des décisions importantes prises lors du dernier Congrès de Valensole ; le calendrier des épreuves officielles sera définitivement établi ainsi que le classement des joueurs ; il sera également question des licences.

M. Fauque, maire de Sisteron et conseiller général, assistera à ce Congrès.

PARIS - MATCH
présente cette semaine
un numéro exceptionnel

— Marylin ma femme, avec 8 pages en couleurs par Arthur Miller.
— Un ami : votre estomac.
— La bouleversante aventure de l'Adjudant Cacciaguerra.
— Mes quatre heures avec le Shah, par Maria Gabriella.
— La maladie de Dulles par Raymond Cartier.
— Et toute l'actualité de la semaine.

ETAT-CIVIL

du 20 au 27 Février 1959

Naissance : Danièle Catherine Dusserre-Bresson, avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Jean Henri Cholley, forain, résidant à Castres, et Clémence Dumont, foraine, résidant à Castres.

Décès : Jeanne Marie Givaudan, épouse Brémond, 64 ans, avenue de la Libération. — Duval Henri Gabriel Borel, 68 ans, quartier des Arcades. — Ludivine Marie Virginie Heyriès, épouse Estubier, 68 ans, quartier du Plan Massot. — Baptistin Fortuné Anglès, 82 ans, avenue de la Libération.

AVIS DE MESSE

La messe anniversaire de
Madame Veuve Henri SARLIN
sera dite en la Cathédrale de Sisteron, le Samedi 28 Février 1959, à 10 h. 30.

REMERCIEMENTS

M. PARRAUD Fernand ; M. et Mme LE GUEN, née Parraud, et leurs enfants; Parents et Alliés ; remercient les Anciens Combattants et toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques d'affection lors du décès de

Monsieur PARRAUD Henri

et prient de les excuser de ne pouvoir répondre à chacun.

REMERCIEMENTS

Les familles ESTUBIER, Parents et Alliés, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Madame ESTUBIER Virginie

adressent leurs remerciements bien sincères aux personnes qui ont pris part à leur deuil.

AGENCE L'ABEILLE
Assurances de toute nature
ALIBERT
Rue de Provence — SISTERON

Pour tous vos permis de conduire une seule agréée
Auto-Ecole MIR
M. et Mme LATIL, successeurs
Les Arcades SISTERON
Tél. 247
Cours gratuit de Code de Route

Baisse sur les peintures
Pour peindre soi-même
LA VEDETTE
en boîtes de 1 kg
350 frs le kg
DROGUERIE PAUL BERNARD
63, Rue Droite, SISTERON
C'est une peinture supérieure, pure huile de lin, pour l'intérieur et l'extérieur, toute prête à l'emploi dans les nuances de votre choix.
Garantie par la Cie des Vernis Valentine

Petites Annonces

AVIS

Mme AUTRIC, Pédicure, informe sa clientèle qu'elle recevra à Sisteron, Hôtel des Acacias, le premier Lundi de chaque mois.

• • • •

A VENDRE
après cessation de commerce :
1 balance automatique Berkel 20 kgs
1 bascule 200 kgs
casiers, comptoir-table.
S'adresser au bureau du journal.

• • • •

AVIS

Mme FAURE, Haute-Couture, prévient sa clientèle qu'elle transfère son atelier au 4, Rue Mercerie (Maison Meubles Armando).

• • • •

OFFRE D'EMPLOI

Cherche un plongeur pour Hôtel-Restaurant. S'adresser au bureau du journal.

• • • •

TAXI GALVEZ
Bar du Commerce — SISTERON
Télé 308 et 2

• • • •

A VENDRE

Juvaquatre et un Vélosolex. S'adresser au bureau du journal.

• • • •

OUVRIERS

Mécaniciens Autos, Mécaniciens Motos, sont demandés au Garage BUES, à SISTERON.

VENTE
de Fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant acte du neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf, enregistré à DIGNE le vingt et un Janvier mil neuf cent cinquante neuf

Monsieur MARTIN Georges, demeurant à PEYRUIS, Place des Quatre Platanes

A vendu à Monsieur VENET Bruno, demeurant à VOLONNE, rue Victor Heyriès

Un fonds de commerce de **Boucherie-Charcuterie-Alimentation** lui appartenant, exploité à PEYRUIS, Place des Quatre Platanes, inscrit au registre de commerce de MANOSQUE sous le numéro 3.638, ensemble tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au dix Janvier mil neuf cent cinquante neuf.

Prix : Un Million Cinq Cent Mille frs à savoir : Eléments incorporels : Cinq Cent Mille Francs ; Matériel et Mobilier Commercial : Un Million.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications, par Monsieur RICHAUD Clément, demeurant à VOLONNE, rue Victor Heyriès.

Les publications prescrites par la loi du neuf Avril mil neuf cent quarante neuf seront insérées dans le «Bulletin Officiel du Registre de Commerce et du Registre des Métiers».

M. SCALA, Rue de Provence, SISTERON — Télé 197

Faites votre provision de charbon
PASSEZ VOS COMMANDES DES A PRESENT
C'est plus sûr
E. JOUVE Avenue de la Libération Tél. 43 — SISTERON

FACILITE DE PAIEMENT
RANUCCI 25, Rue Saunerie — SISTERON
ARMES — ELECTRICITE — INSTALLATION «NEON»

La Maison Marceau BLANC
Les 4 Coins — SISTERON
informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition toute la gamme des Fuels Domestiques en emballages de 20, 50 et 200 litres ou par citerne.

© VILLE DE SISTERON